



Service
de l'Information
Aéronautique

D S N A



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

e-mail : sia.qualite@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 271/21
Date de publication : 02 DEC

Objet : Restriction d'utilisation AD Figari Sud Corse LFKF cause travaux de rénovation.

En vigueur : Du 06 décembre 2021 au 30 avril 2022

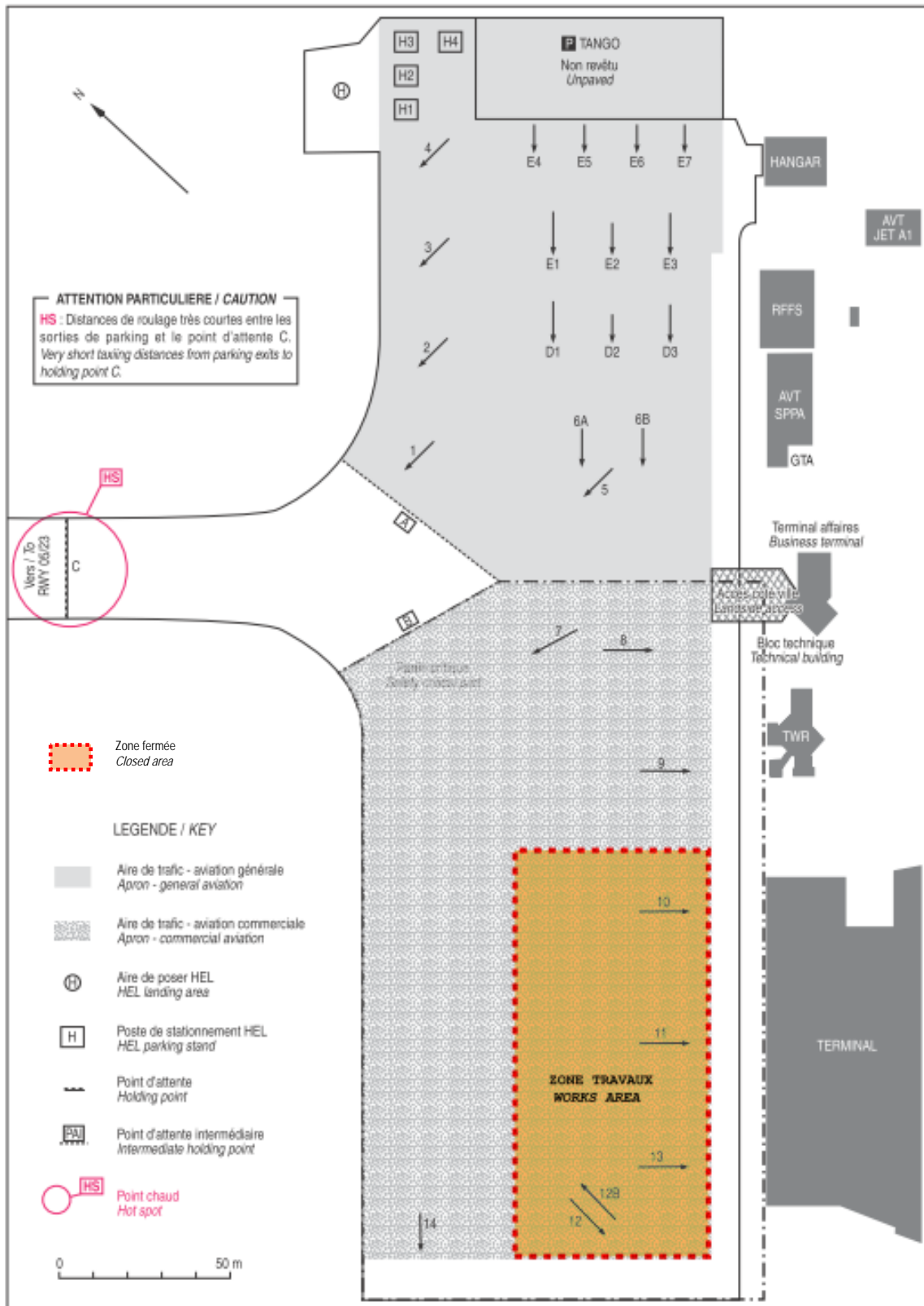
Lieu : AD : Figari Sud Corse LFKF

PREAMBULE :

Travaux de rénovation des postes commerciaux et aménagement de l'aire Aviation Générale.
Les travaux se dérouleront en plusieurs phases entre le 06 décembre 2021 et le 30 avril 2022.

Les dates de début et de fin de chaque phase et sous phase seront annoncées par NOTAM.

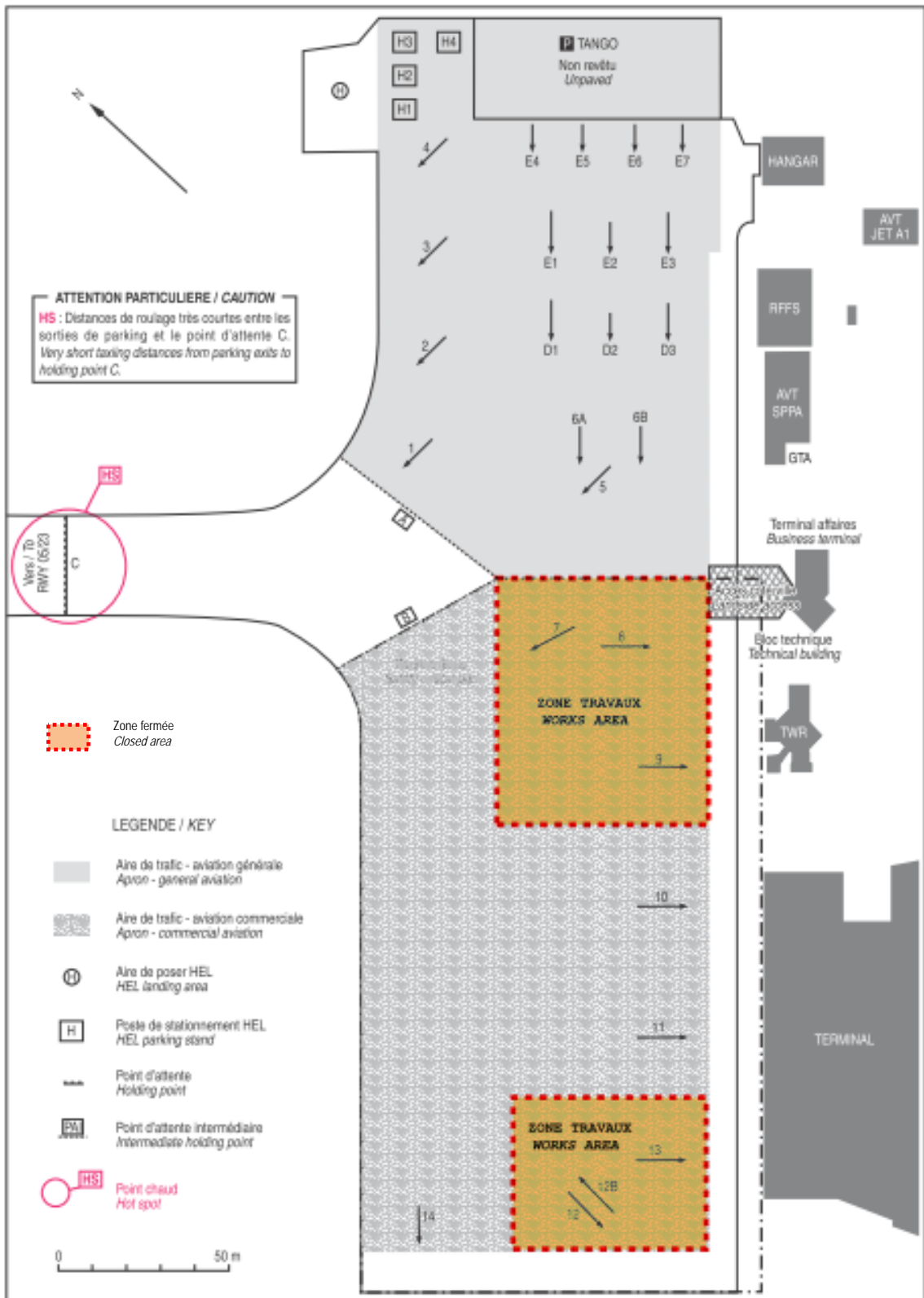
Phase 1.1 : Travaux sur postes 12 / 12B / 13 et entre postes 10 et 11



Restriction sur infrastructures

- Fermeture des postes 10 - 11 - 12 - 12B - 13

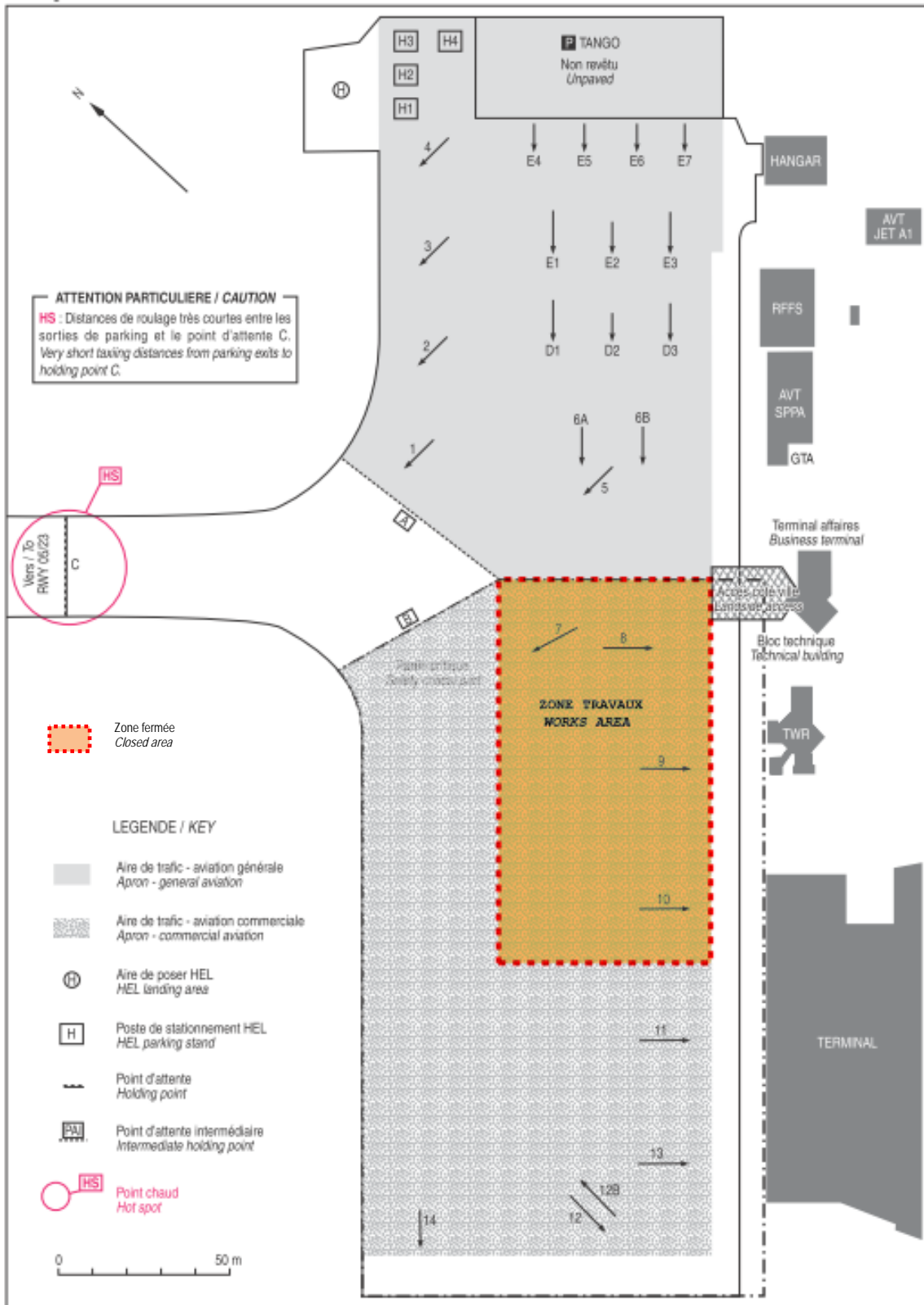
Phase 1.2 : Travaux sur postes 7 / 8 / 9 et 12 / 12B / 13



Restriction sur infrastructures

- Fermeture des postes 7 - 8 - 9 - 12 - 12B - 13

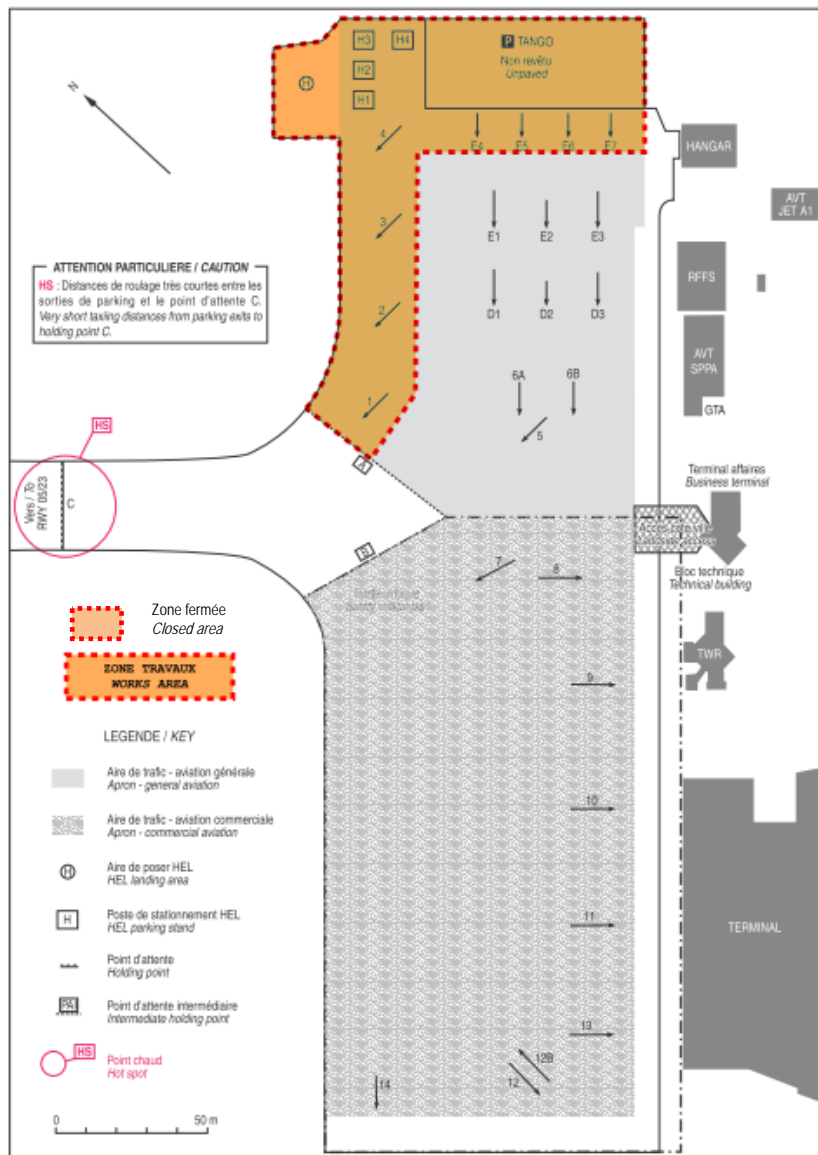
Phase 1.3 : Travaux sur postes 7 / 8 et entre postes 9 et 10



Restriction sur infrastructures

- Fermeture des postes 7 - 8 - 9 - 10

Phase 2.1 : Travaux aire de trafic Aviation Générale



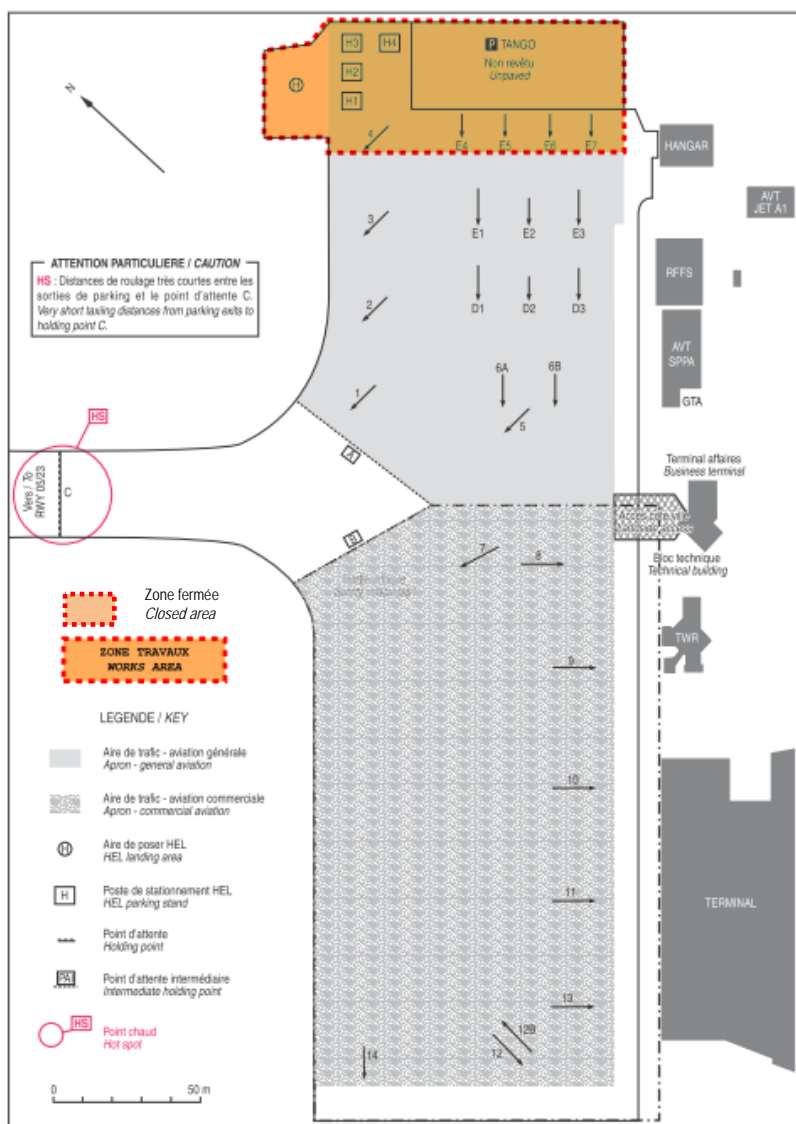
Restriction sur les infrastructures

- Fermeture des postes :
 - 1 - 2 - 3 - 4
 - E4 - E5 - E6 - E7
 - Aire TANGO
 - H1 - H2 - H3 - H4
- Fermeture de la FATO
- Désignation d'un poste hélicoptère → poste 5

Impact sur les procédures

- Fermeture du terrain au trafic hélicoptère excepté :
 - Sécurité Civile.
 - Douanes.
 - Gendarmerie.
 - Hélicoptères assurant une mission de transfert des équipages.
- Les procédures d'arrivées et de départs pour les hélicoptères autorisés sont effectuées uniquement sur la piste.
- Après arrivée hélicoptère, roulage ou translation par effet de sol depuis la piste, par la bretelle Charlie jusqu'au poste dédié et inversement.
- Les procédures de repoussage et roulage depuis le parking commercial pourront être retardées en cas de trafic hélicoptère.

Phase 2.2 : Travaux aire de trafic Aviation Générale



Restriction sur les infrastructures

- Fermeture des postes :
 - 4
 - E4 - E5 - E6 - E7
 - Aire TANGO
 - H1 - H2 - H3 - H4
- Fermeture de la FATO
- Désignation d'un poste hélicoptère → poste 5

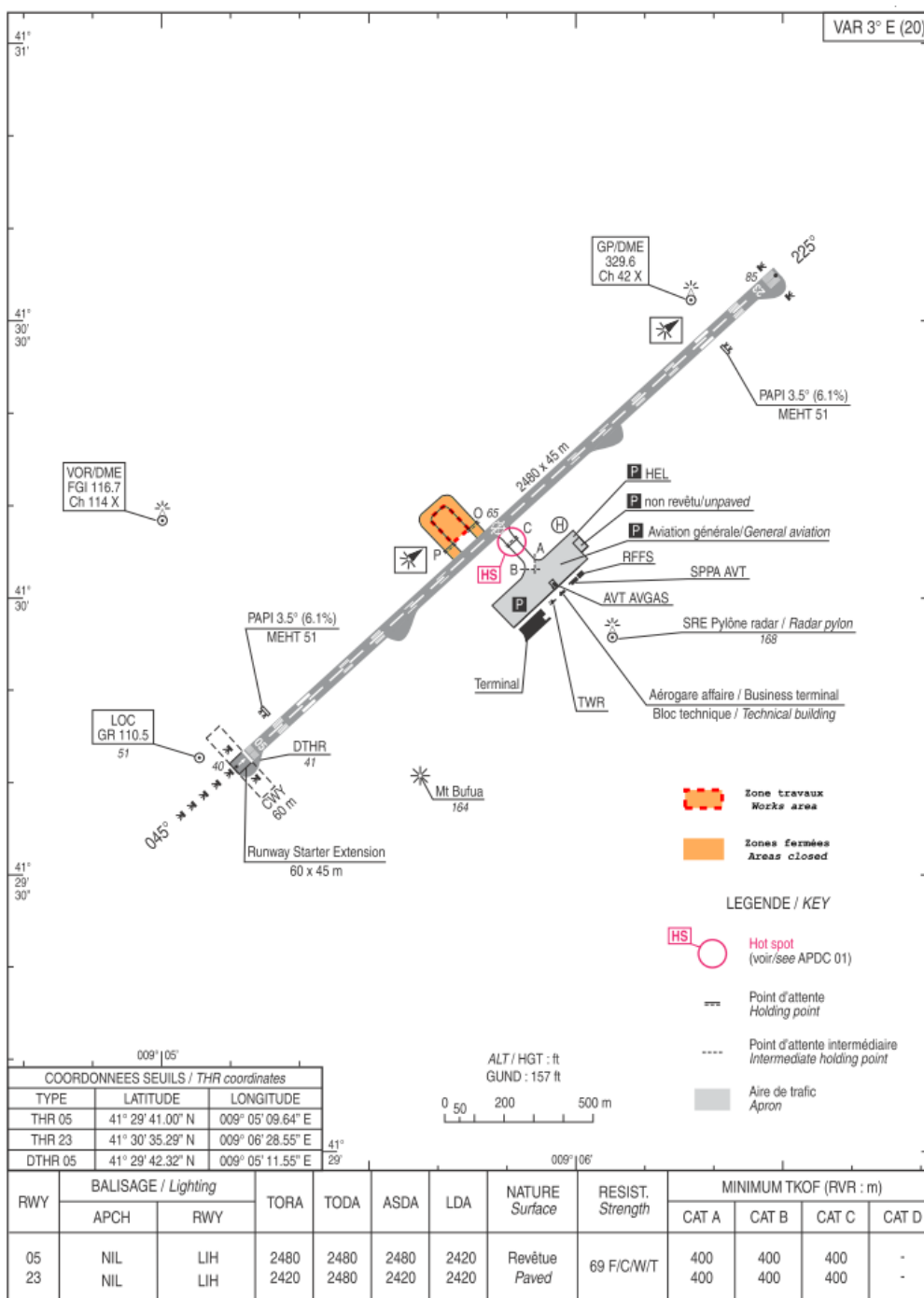
Impact sur les procédures

- Fermeture du terrain au trafic hélicoptère excepté :
 - Sécurité Civile.
 - Douanes.
 - Gendarmerie.
 - Hélicoptères assurant une mission de transfert des équipages.
- Les procédures d'arrivées et de départs pour les hélicoptères autorisés sont effectuées uniquement sur la piste.
- Après arrivée hélicoptère, roulage ou translation par effet de sol depuis la piste, par la bretelle Charlie jusqu'au poste dédié et inversement.
- Les procédures de repoussage et roulage depuis le parking commercial pourront être retardées en cas de trafic hélicoptère.

Phase 3 : Travaux de déblais à BUFFUA

Aucunes restrictions sur les infrastructures, ni aucun impact sur les procédures.

Phase 4.1 : Travaux de déblais au niveau du Pélicandrome dans la bande de piste



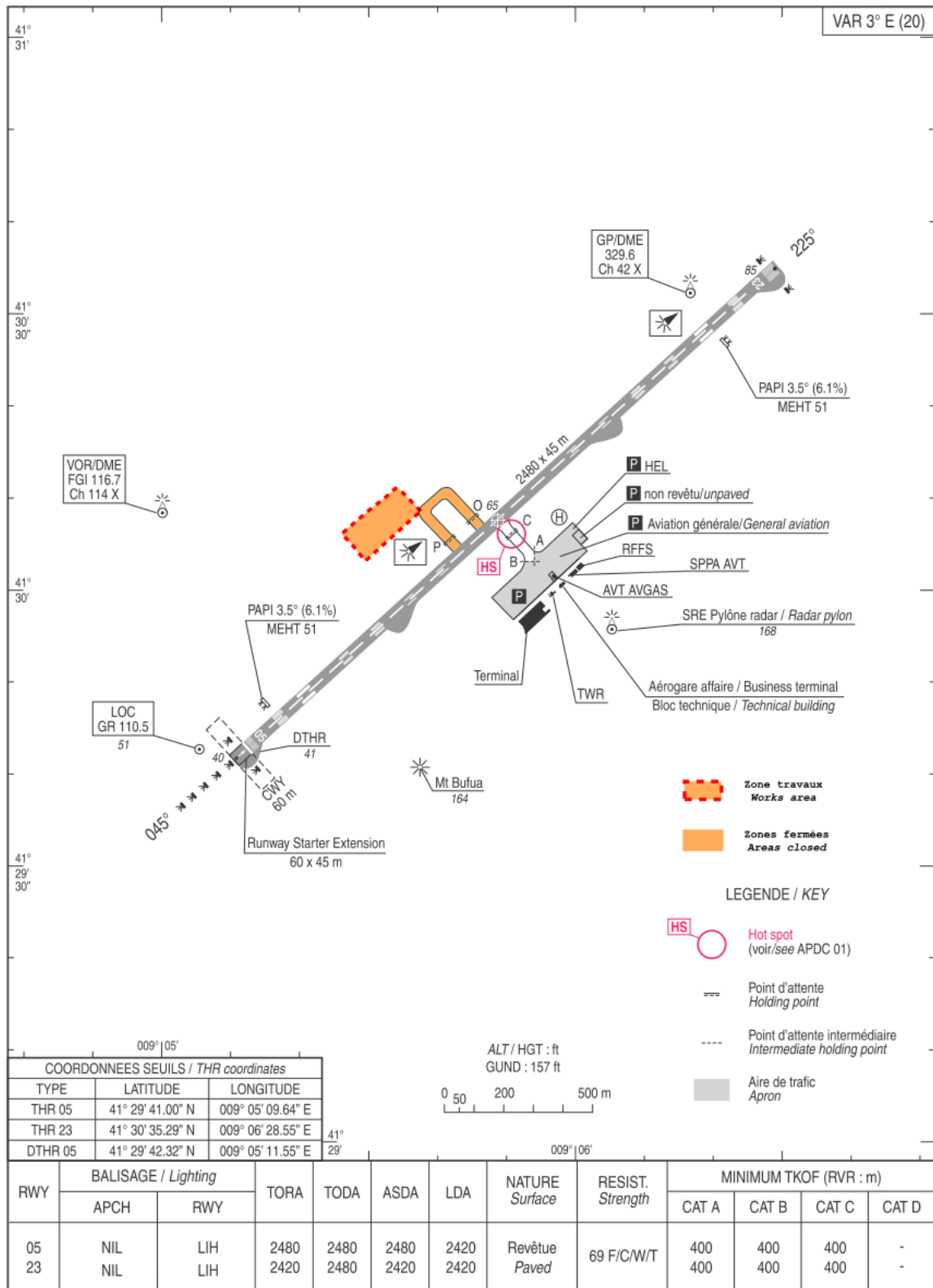
Restrictions sur les infrastructures

- Fermeture des TWY O et P.

Impact sur les procédures

- Travaux de jour avec maintien de l'exploitation de la piste dans les conditions suivantes :
 - o la piste n'est pas exploitée aux instruments.
 - o les conditions météorologiques suivantes sont respectées : conditions VMC, piste sèche et vent traversier inférieur à 10 kt.

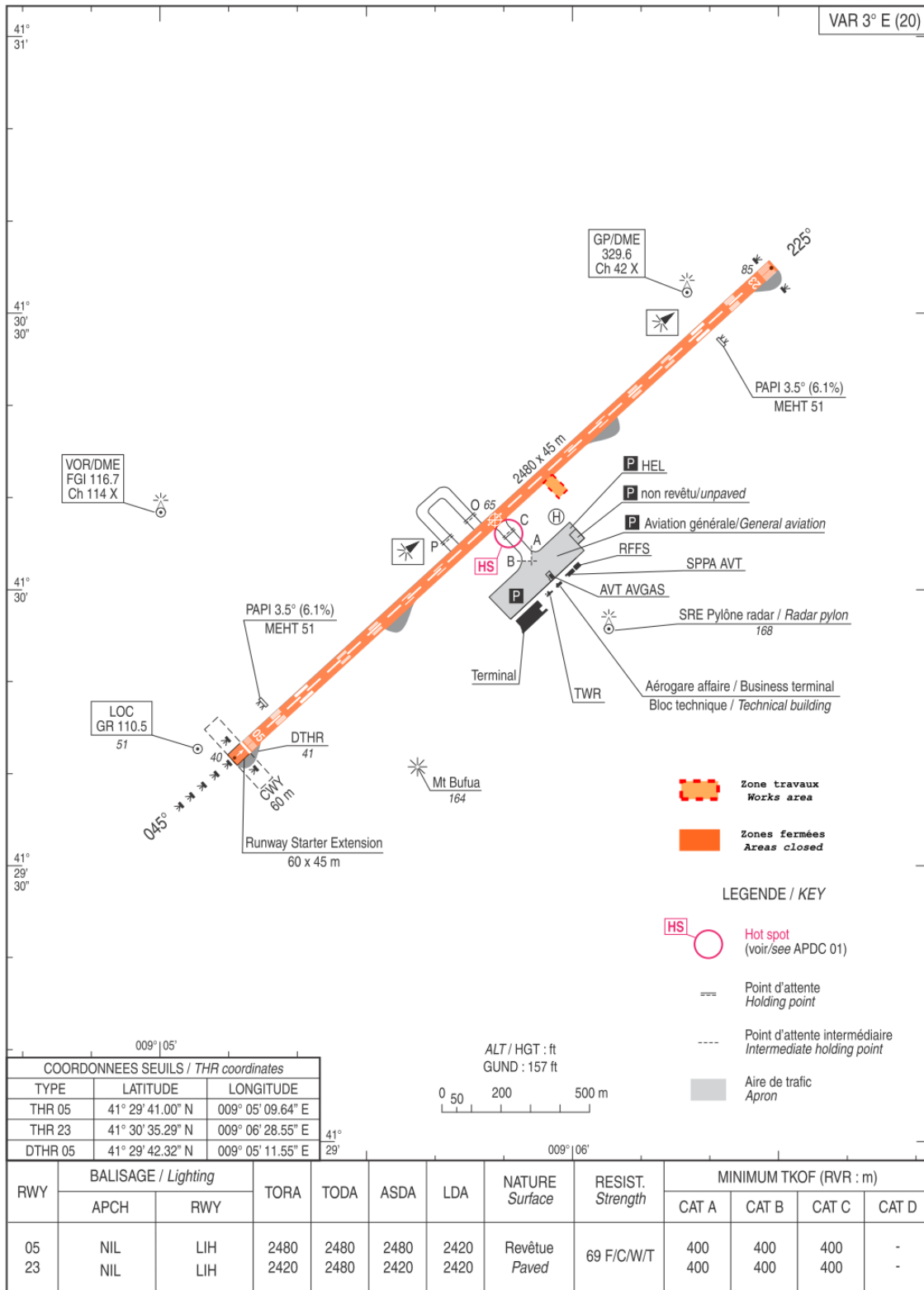
Phase 4.2 : Travaux de déblais au niveau du Pélicandrome hors bande de piste



Restrictions sur les infrastructures

- Fermeture des TWY O et P.

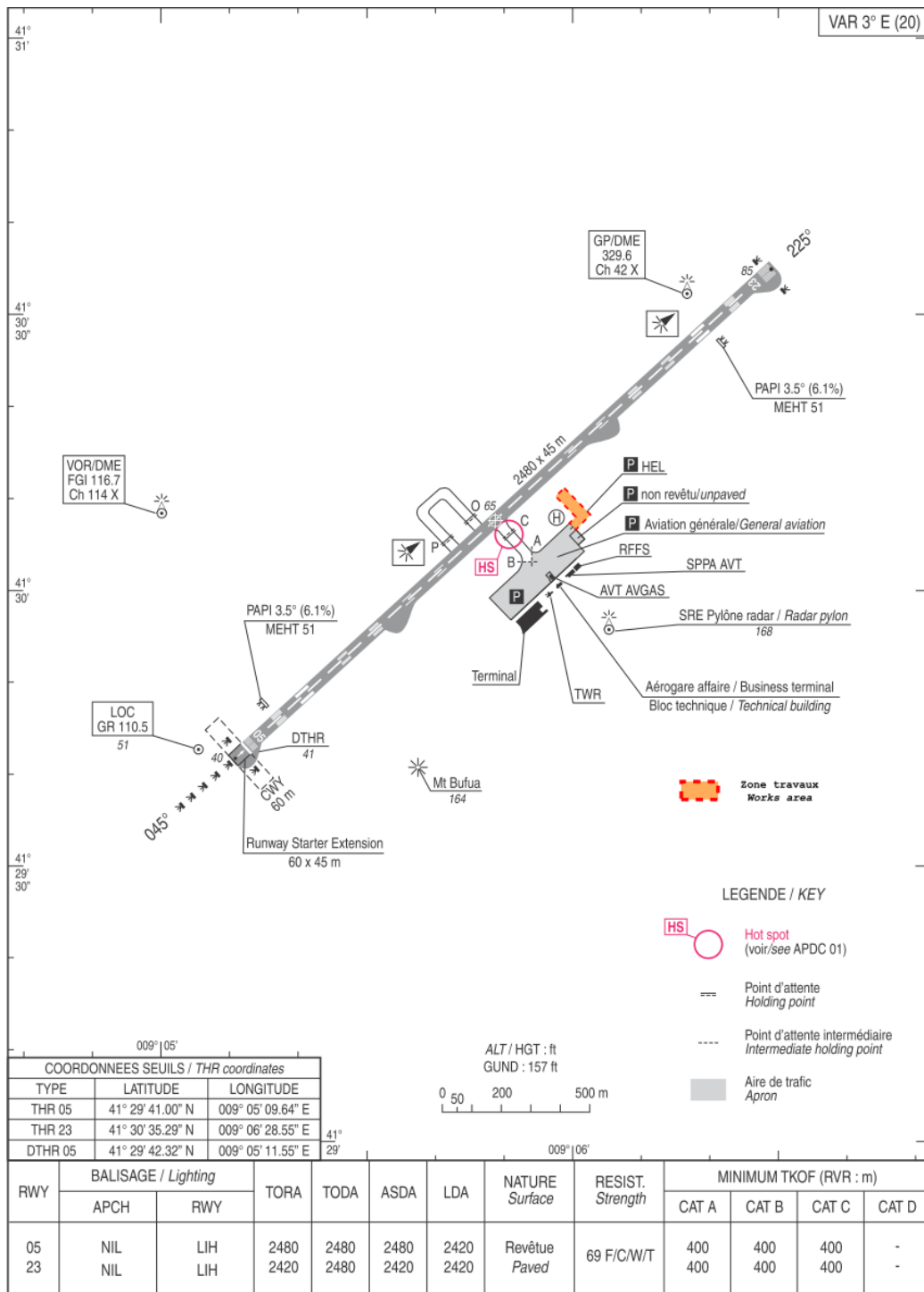
Phase 5.1 : Travaux sur nouveau TWY dans la bande de piste de l'axe de piste jusqu'à 105 m (bande nivelée)



Impact sur les procédures

- Fermeture de piste à tout trafic.
- Mise en place des croix de St André à chaque extrémité de piste.

Phase 5.2 : Travaux sur nouveau TWY dans la bande de 105m à 140m de l'axe de piste



Impact sur les procédures

- Travaux de jour avec maintien de l'exploitation de la piste dans les conditions suivantes :
 - la piste n'est pas exploitée aux instruments.
 - les conditions météorologiques suivantes sont respectées : conditions VMC, piste sèche et vent traversier inférieur à 10 kt.
- Mise en place d'une procédure de dégagement de la zone travaux 15min avant l'arrivée d'un vol aux instruments ou si les conditions météorologiques favorables ne sont pas respectées.